



PROCES-VERBAL de la séance du 19 juin 2023

La séance du Conseil général s'ouvre à 20h00 dans la Grande salle de Lully, sous la présidence de Monsieur Vincent Chabloz, qui salue l'assemblée.

1. Appel

La secrétaire du Conseil procède à l'appel. 59 membres sont présents sur 77 assermentés. Mesdames et Messieurs Eric Abetel, Mathilde Bessonnet, Edith Chabloz, Laure Coucet, Jean-François Cuénod, Andreas Giesbrecht, Stéphane Gruber, Martin Humpert, François Leresche, Jérôme Livet, Yvette Livet, Nathalie Michel, Olivier Pasche, Emile Tasev et Olivier Virnot sont excusés.

Le quorum étant atteint, M. Chabloz constate que l'assemblée peut valablement délibérer et déclare la séance ouverte.

2. Acceptation de l'ordre du jour

M. Chabloz indique que chaque membre du Conseil a reçu l'ordre du jour. Il demande si quelqu'un souhaite que l'ordre du jour soit modifié. Ce n'est pas le cas. Il est donc adopté.

3. Approbation du procès-verbal du 3 avril 2023

Le procès-verbal a été transmis aux membres du Conseil avec les documents pour la séance.

M. Chabloz demande si quelqu'un désire apporter des modifications au procès-verbal du 3 avril 2023. Ce n'est pas le cas. Il demande ensuite si quelqu'un désire la lecture totale ou partielle du procès-verbal. Cela n'est pas le cas.

Le procès-verbal de la séance du 3 avril 2023 est approuvé à l'unanimité, avec une abstention.

4. Assermentation

M. Chabloz indique qu'il n'y a pas eu de demande d'assermentation.

Il rappelle la loi sur les Communes qui indique qu'un membre du Conseil général qui manque deux séances du conseil consécutives sans juste motif est réputé démissionnaire. Il constate que M. Benedikt Schwartz n'a participé qu'à une séance sur 8 depuis le début de la législature. Le Bureau du Conseil a délibéré et considéré qu'il était réputé démissionnaire suivant l'article 6 de la LATC.

5. Communications du bureau

Pas de communications

6. Communications de la Municipalité

M. Winges annonce 8 communications de la Municipalité :



- M. Wings annonce une modification des dicastères avec la création d'un dicastère portant sur la transition écologique, qui a été attribué à M. Rubin. M. Wings reprend les bâtiments et les constructions, et M. Rondot la police.
- M. Wings donne des nouvelles sur le PACom – la Municipalité est au stade de l'examen préalable après un marathon avec les services cantonaux. Il indique que Lully ne compte presque plus de parcelles constructibles, dont la parcelle 63. Selon les calculs, Lully compte 250 habitants de trop compte tenu de sa surface. La parcelle communale 63 doit être affectée en zone agricole, avec une perte de quelque 10 millions pour la commune. La Municipalité a décidé de s'opposer à la décision du canton, en faisant appel au bureau Impact Concept et à un avocat. Elle va tenir le Conseil au courant.
- Concernant le groupe citoyen qui avait été constitué pour élaborer le PECC, le Plan énergie et climat communal : M. Rubin indique que la Commune a rédigé son PECC, qui a été accepté par le Canton. Les membres du groupe qui a déjà été activé seront recontactés, ainsi que d'autres personnes intéressées. Le rapport va être étudié et les projets à mettre en œuvre seront prioritaires.
M. Rubin informe aussi de la problématique de l'entretien différencié, avec la création d'une haie vers la Poste, ainsi que les délaissés. Il constate que les plantes ont un peu plus poussé cette année, lentement car sans eau et sans engrais. Il mentionne aussi les haies du terrain de football, et s'excuse de la présence de plantes avec piquant le long du terrain de pétanque. Finalement, il explique les raisons du traitement du talus le long de la RC69, pour créer une prairie fleurie, qui devrait être belle d'ici trois ans.
- M. Rubin explique finalement l'avancement du projet de renaturation du Boiron. Des démarches ont été entreprises avec le Canton, la renaturation a été présentée à la Commune de St-Prex. Le dossier de défrichement a été accepté par le Canton. Les travaux terrestres vont être effectués à l'automne. Ce sera trop tard cependant pour intervenir dans l'eau. Les travaux auront lieu en 2024. Tout est en ordre pour les subventionnements annoncés.
- M. Rondot explique que les mesures pour le 30km/h nécessitent le dépôt d'un dossier devant la DGMR. La Municipalité a contacté un bureau, mais le montant est assez cher. La Municipalité cherche une autre solution.
- Mme Birarda indique que le cimetière va faire l'objet d'un préavis, qui comprendra le réaménagement de l'entrée du village. Un préavis sera soumis au Conseil en octobre ou décembre de cette année. Elle présente un plan du projet au Conseil.
- Mme Birarda présente les BoxUp déposées à proximité des terrains de sport de la Commune. Pour l'instant, elles sont en location, pour voir s'il y a un intérêt pour les habitants de la commune.
- Mme Birarda présente le Festival Festi Lully qui aura lieu les 28-29 juillet. Le festival est soutenu par la commune. Achat bracelets. Apéro le 28 à 18h.

7. Rapport de gestion et comptes 2022

M. Chabloz donne la parole à M. Genton pour présenter les comptes communaux.

M. Genton précise que le rapport de gestion et les comptes communaux 2022 ont été transmis aux membres du Conseil. Pour les comptes, il revient sur quelques détails. Les revenus sont plus élevés par les impôts extraordinaires et les impôts ordinaires. Il est difficile d'estimer ces montants lors de l'élaboration du budget, qui se fait 6 mois avant le début de l'année. Le résultat était positif de plus de 220'000 francs avant attribution aux fonds de réserve.

Il présente les différences entre le budget et les comptes, ainsi que les excédents de recettes.



A l'invitation de M. Chabloz, M. Nicolas Gfeller lit ensuite le rapport de la Commission de gestion.

M. Chabloz demande ensuite si un membre du Conseil souhaite prendre la parole.

M. Thierry Blanc demande pourquoi il y a une grosse diminution des charges sur l'entretien des immeubles et si en parallèle, il y a une augmentation sur les honoraires et prestations de service.

M. Genton relève qu'il y a eu moins d'entretien dans les appartements, car il n'y a pas eu de départs.

M. Thierry Blanc note une diminution importante dans les produits des associations de communes.

M. Genton précise que l'amortissement du collège est arrivé au bout, d'où la diminution de la participation de l'ASIME.

La parole n'étant plus demandée, M. Chabloz clôt la discussion. Il demande si une personne s'oppose au vote à main levée. Ce n'est pas le cas. Il donne lecture des conclusions du rapport, qui demande :

1. d'approuver les comptes relatifs à l'exercice 2022 ainsi que le bilan au 31 décembre 2022, tels que présentés,

Le Conseil approuve ce point à l'unanimité.

La parole n'est pas demandée sur le rapport de gestion.

2. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2022

Le Conseil approuve ce point à l'unanimité.

8. Préavis 03/2023 – Arrêté d'imposition 2024

Pour l'arrêté d'imposition, la situation étant claire, la Municipalité a décidé d'avancer le préavis au mois de juin, en espérant sauter la séance d'octobre. Mais vraisemblablement, il y aura des objets pour octobre.

La situation ne devrait pas évoluer et la Municipalité souhaite maintenir le même taux d'imposition en 2024. Il présente la situation des fonds de réserve de la Commune, qui ne sont pas excessifs. Fr. 50'000.- ont été versés aux fonds communaux ces cinq dernières années, soit environ Fr. 7'000.- par année.

M. Chabloz donne la parole à M. Ruch pour la lecture du rapport de la commission des finances, en l'absence de M. Jérôme Livet, rapporteur. M. Ruch fait la lecture du rapport.

M. Chabloz remercie M. Ruch et demande si la parole est demandée.

M. Blanc relève une détérioration des rentrées fiscales, d'où la diminution de la péréquation, par rapport aux comptes 2021.

M. Genton relève que les chiffres de comparaison sont ceux des comptes 2022. La question de M. Blanc nécessitant de solliciter l'avis de la Bourse communale, M. Genton apportera les précisions nécessaires à M. Blanc.

M. Chabloz demande si la parole est encore demandée. Ce n'est pas le cas. Il demande si le vote à main levée est accepté, ce qui est le cas. Il lit les conclusions suivantes.



Le Conseil général de Lully

- vu le préavis de la Municipalité ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2024 tel qu'il figure en annexe du présent préavis et dont il fait partie intégrante.
2. d'adopter les modalités de perception décrites dans le présent préavis.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

9. Préavis 04/2023 – Demande d'un crédit de CHF 673'000.-, subventions non déduites, pour la renaturation du Rossan et du Pontet

M. Chabloz passe la parole à M. Rondot, qui présente le préavis.

M. Rondot s'excuse pour la qualité du rapport. Il informe le Conseil de la chronologie des travaux prévus, qui pourraient débiter à l'automne, la procédure d'appel d'offre ayant déjà été lancée. Il cède ensuite la parole à M. Vincent Reymond de BR+.

M. Reymond présente le projet. Les deux ruisseaux du Pontet et du Rossan sont actuellement canalisés par des collecteurs enterrés. Les ruisseaux vont être remis à ciel ouvert. Les lits des cours d'eau vont être diversifiés (largeur, plantation de 17 arbres majeurs et de 105 buissons et arbustes, création de murgiers pour la faune). Il précise qu'il y a des contraintes liées aux surfaces d'assolement, et la nécessité de limiter l'emprise sur les terres agricoles.

M. Rondot explique encore que le Canton, pour la partie routière, voulait que la route soit élargie pour permettre le croisement de deux véhicules, afin de respecter les gabarits minimaux. La Municipalité était opposée à cette solution qui aurait incité les conducteurs à rouler plus vite.

Pour les aspects financiers, il relève que la partie communale, de 9% en 2019, n'est plus que de 5% en 2023. La DGE subventionnera la totalité des travaux, même en cas de dépassement. Il présente l'échéancier, avec un début des travaux en octobre-novembre. La sécurisation du chemin de Rossan devrait être soumise au Conseil en 2024. Il mentionne encore la possibilité d'un soutien par une association sur une partie de la participation communale.

M. Chabloz cède la parole à M. Walter Gfeller, qui donne lecture de son rapport.

M. Chabloz remercie M. Gfeller pour son rapport et donne la parole à la Commission des finances pour son rapport. En l'absence de M. Abetel, M. Ruch lit le rapport de la commission.

M. Chabloz remercie M. Ruch pour la lecture du rapport de la Commission. Il ouvre la discussion. Mme Marianne Gfeller demande s'il est pertinent d'effectuer les travaux en octobre et ce qu'il adviendra de la terre. Elle demande aussi s'il ne serait pas possible de faire un aménagement près de la source, avec une fontaine et un lieu d'accueil frais pour la population.

M. Reymond précise que le but est de commencer les travaux mi-août, dès la reprise du travail des entreprises. Concernant les matériaux extraits, ils ne pourront pas être revalorisés sur site et seront mis en décharge. Concernant la revalorisation, un banc est prévu, ainsi qu'un petit pont, mais cela doit encore être développé. Les eaux du réservoir sont déversées dans les eaux claires. Pour créer une fontaine, il faudrait implanter une conduite sous pression.

M. Vincent Bolay demande une précision sur le plan, on l'informe que la zone grise correspond à la zone de travail sur le chantier. Une partie de la terre devra être stockée dans cette zone.



Mme Delphine Rubin demande si un chemin est prévu le long de la route cantonale, ce qui n'est pas le cas.

M. Fabien Coucet souhaite savoir si les Molok sont conservés, ce qui est le cas. Il demande aussi quel sera le débit des ruisseaux. M. Rondot explique que le débit a été mesuré et sera suffisant.

Mme Monique Gisel demande si elle a bien compris que le montant de 670'000.- francs prévus en 2019 pour la totalité (routier et ruisseau) est désormais seulement utilisé pour la renaturation.

M. Rondot explique que la demande était établie sur La base d'une estimation, alors que rien de tel n'a été réalisé avant. Il précise que le Canton peut faire la banque jusqu'à 80% des montants. Il rappelle que 95% seront pris en charge par la Confédération et le Canton. M. Rondot confirme que les aménagements routiers ne sont pas compris dans le montant.

M. Nicolas Gfeller relève qu'il serait bien de faire la zone de repos ailleurs qu'à côté des Moloks et de la vue sur la route cantonale.

M. Rondot prend note de la remarque de M. Gfeller et rappelle qu'il s'agit d'un projet d'intention qui sera retravaillé.

Mme Valérie Mutschler craint qu'il y ait des animaux écrasés sur la route cantonale.

M. Rubin relève qu'il ne s'agit pas d'eau stagnante, qu'elle est fraîche, dont pas favorable pour la présence de grenouilles, ni de moustiques d'ailleurs.

Mme Nicole Strauss regrette le montant très élevé pour la biodiversité, alors que rien n'est fait pour les habitants. Elle constate que le projet fait passer les animaux avant les humaines.

M. Rubin relève un malentendu par rapport au projet. Il relève qu'on ne touche pas la route pour éviter qu'elle soit mise aux normes avec un élargissement de la chaussée, et une augmentation de la vitesse. C'est pour cette raison que les deux choses ont été séparées. Il précise qu'un cheminement pour les piétons est prévu le long du ruisseau du Rossan.

Mme Strauss relève qu'il n'y a pas que les piétons, mais aussi les vélos et les trottinettes.

M. Rondot précise qu'aujourd'hui, on est là pour voter pour la renaturation, avec de l'argent mis par le canton.

Mme Caroline Pfister demande de quelle nature sera le petit chemin.

M. Rondot précise que le cheminement fera 1m50, en grave mais pas goudronné.

M. Vincent Bolay demande où est le cheminement. M. Rondot indique où il est situé sur le plan, le long du Chemin de Rossan.

Mme Corinne Lori-Reymond demande qui va entretenir ces haies et les ruisseaux. Elle craint que les canalisations ne se bouchent.

M. Rubin indique que le but du jeu est qu'il n'y ait pas d'entretien, que le lieu soit entièrement naturel. Il faudra effectivement s'assurer que la grille d'évacuation des ruisseaux soit bien surveillé.

M. Chabloz demande si quelqu'un souhaite encore prendre la parole, ce qui n'est plus le cas. Personne ne s'opposant à un vote à main levée, il passe au vote en lisant les conclusions du rapport.

LE CONSEIL GENERAL DE LULLY

- Vu le préavis n° 04/2023 de la Municipalité
- Ouï le rapport de la commission ad hoc



- Oui le rapport de la commission des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. D'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux nécessaires à la renaturation du Rossan et du Pontet ;
2. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 673'000.-, subventions non déduites ;
3. De dire que les subventions, de 95% (CHF 639'350.-), seront déduites de ce montant dès leur versement ;
4. D'admettre que cette dépense soit amortie en une seule fois, par reprise de réserve du compte 9282.2 investissements futurs.

Le Conseil général de Lully, à la majorité, avec deux avis contraires et deux abstentions, adopte le préavis.

10. Elections statutaires

Selon l'article 9 de notre règlement, le conseil nomme dans son sein chaque année, pour la durée d'une année, avant le 1^{er} juillet :

1. Le président, le ou les vice-présidents et le secrétaire sont nommés au scrutin individuel secret; les scrutateurs sont élus au scrutin de liste, leurs suppléants également. Ces élections ont lieu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second. Les bulletins blancs sont pris en compte dans le calcul de la majorité absolue
2. En cas d'égalité de suffrages, le sort décide.
3. Lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention en est faite au procès-verbal.

Election à la Présidence

M. Chabloz rappelle qu'il ne se présente pas à sa succession à la présidence du Conseil. M. Ruch présente la candidature de M. Vincent Nicod. M. Vincent Nicod accepte la place, et est largement applaudi.

Monsieur Vincent NICOD est tacitement élu Président du Conseil général de Lully.

Election à la Vice-présidence

Monsieur Werner Kuert n'étant pas candidat à la vice-présidence, il prend la place de M. Chabloz et demande s'il y a une candidature. M. Vincent Chabloz indique qu'il est candidat. Il indique qu'il a bien apprécié d'être accompagné par M. Coucet, ancien président, lors du début de sa présidence.

Il n'y a pas d'autres candidatures.

Monsieur Vincent CHABLOZ est tacitement élu Vice-président du Conseil Général de Lully.



Election des scrutateurs

Les scrutateurs en place sont Monsieur Michael Birchard et Madame Viviane Rondot. Ils n'ont pas indiqué qu'ils souhaitaient quitter leur poste.

Monsieur Michael BIRCHARD et Madame Viviane RONDOT sont tacitement élus scrutateurs.

Election des scrutateurs suppléants

Les scrutateurs suppléants en place sont Monsieur Sébastien Hartmann et Mme Arlette Perret Nissen n'ont pas indiqué non plus qu'ils souhaitaient quitter leur poste.

Monsieur Sébastien HARTMANN et Madame Arlette PERRET NISSEN sont tacitement élus scrutateurs suppléants.

Election à la Commission de Gestion

M. Chabloz rappelle que traditionnellement, le membre rapporteur de la commission de gestion se retire à la fin de l'année. Il s'agit de M. Nicolas Gfeller, qui quittera la commission de gestion fin juin. M. Michael Tasev deviendra rapporteur, Mme Ingrid Virnot et M. Thierry Blanc seront membres. Ils confirment tous trois leur intérêt.

M. Chabloz indique que M. Andreas Giesbrecht est membre suppléant. M. Benoît Petit propose sa candidature. Il n'y a pas d'autres candidatures.

La commission de gestion 2023 composée de M. Michaël TASEV, membre rapporteur, de Mme Ingrid VIRNOT et de M. Thierry BLANC, membres, ainsi que MM. Andreas GIESBRECHT et Benoît PETIT, membres suppléants, est élue tacitement, pour une année, jusqu'au 30 juin 2024.

Election d'un suppléant à la Commission des Finances

M. Chabloz relève que M. Benedikt SCHWARTZ, démissionnaire, doit être remplacé. M. Vincent Bolay propose M. Werner KUERT, qui est élu tacitement.

Election d'un membre pour la Commission de recours en matière d'impôt.

M. Chabloz relève que M. Benedikt SCHWARTZ, démissionnaire, doit être remplacé. M. Vincent BOLAY, suppléant, accepte de devenir membre.

Pour le remplacement de M. Vincent Bolay, suppléant, M. Corentin RONDOT est candidat. Il est nommé tacitement comme suppléant.

M. Chabloz remercie les élus et les membres des commissions pour leur travail tout au long de l'année.

11. Divers & Propositions individuelles

Mme Arlette Perret Nissen demande la parole et explique que la vergerette est une plante invasive que certaines personnes prennent pour des plantes décoratives. Elle indique que celle-ci se



développe dans les jardins et doivent être enlevées par les habitants et déposées dans la benne spéciale pour les déchets à éliminer.

Mme Mélanie Pasche demande des précisions sur les conditions pour les enlever. Mme Perret Nissen précise qu'il est assez facile de les arracher. Les racines sont très courtes, mais quand la plante est large, c'est plus difficile. C'est une plante néophyte qu'il faut enlever, car elle produit une enzyme qui empêche les autres plantes de pousser.

M. Olivier Uldry souhaite ce qui est prévu de faire avec la rampe de la benne des déchets végétaux.

M. Rondot indique que le souci vient de Transvoirie, qui prélève la benne sans demander à la commune l'aide nécessaire pour diriger le camion. Mme Jufer Tissot précise que les travaux de réparations ont été autorisés par l'assurance de Transvoirie et que la rampe devrait être posée dans 4-5 semaines.

M. Udry demande s'il ne serait pas possible de mettre une protection en bois ou en béton.

M. Rondot précise que ce n'est pas possible car on est en zone forêt. La possibilité de déplacer la benne à la STEP est étudiée.

M. Udry a l'impression qu'il y a une augmentation du trafic en direction de Chigny depuis qu'il y a les feux. Il craint qu'il y ait un accident, les personnes venant de Chigny ne respectent pas la priorité de droite. Il demande à la Municipalité d'entreprendre quelque chose pour sécuriser le carrefour.

M. Wings indique que la Municipalité va étudier la situation et faire un retour au Conseil.

Mme Lise Cretegnny présente une plante riche en piquants qui pousse vers le terrain de sport et demande qu'elles soient enlevées.

M. Rubin indique que la haie a été plantée et va prendre de l'ampleur. L'arrachage des mauvaises herbes va être effectué par l'employé communal.

M. Vincent Bolay constate que les vasques ont été enlevées, avec les plantes aromatiques, alors que des plantes sont mises dans les délaissés.

M. Rondot rappelle le schéma directeur voté par le Conseil en 2018. Le but est de donner une perspective dans la commune. Ces pots de fleurs ne vont pas dans le sens de l'urbanisme voulu à Lully, même si c'est plaisant d'avoir ces pots et ces petites fleurs. On évite aussi le souci de l'arrosage de ces bacs. Ils ont été maintenus dans le virage pour éviter le stationnement des véhicules, ainsi que vers l'arrêt de bus, pour marquer les vitres.

M. Bolay rappelle que la commission informelle de citoyens, formée pour étudier la place du village, dont il est membre, n'a pas été convoquée pour réfléchir à ces aménagements.

M. Rondot indique qu'il y a des projets qui sont mis en route. La Municipalité a le souhait que cette commission revive, et que tout le monde y participe.

Mme Brigitta Mous-Vuurmans demande ce qu'il en est de la mise à l'enquête prévue mi-avril dans le préavis.

M. Rubin indique que le dossier chaud actuellement est le dossier de défrichement. Avec un impact important au niveau de la forêt. Le dossier doit encore être validé par le canton, alors que le changement d'affectation doit être validé par la Confédération. On doit attendre d'avoir le dossier de défrichement pour pouvoir mettre à l'enquête.

Mme Lise Cretegnny demande si la Municipalité a autorisé la fête annoncée fin juillet. Elle n'habite pas à proximité, mais elle trouve que de la musique jusqu'à 1h30, c'est tard. Elle demande qui décide de ces horaires.



M. Rondot indique que c'est la Municipalité qui décide des horaires, qu'il y a une demande d'autorisation POCAMA déposée par les organisateurs. Les voisins seront avertis. La Municipalité a autorisé les horaires, avec des limitations des décibels.

M. Corentin Rondot indique que le festival a lieu jusqu'à 1h30, avec un DJ à la fin, qui passera de la musique plus calme. Il remercie la commune qui a pris du temps pour écouter les jeunes et leur donner son soutien.

Mme Arlette Perret Nissen souhaite avoir des informations sur la vigne qui n'est pas entretenue. Elle craint, en cas de pluie, le développement de Mildiou et autres maladies.

M. Wings indique que c'est un problème du propriétaire. Il va recevoir un courrier de la commune lui enjoignant de couper sa vigne. En cas de non-obtempération, la commune fera réaliser les travaux à ses frais.

M. Wings remercie M. Chabloz pour ses années de présidence et la bonne collaboration avec la Municipalité. Il lui remet un présent.

M. Chabloz remercie la Municipalité et le Conseil pour ses applaudissements. Il remercie le Conseil pour la bonne tenue des assemblées pendant ces 6 années. Il souhaite plein succès à son successeur.

La parole n'étant plus demandée, il est 22h10. Monsieur Vincent Chabloz clôt la séance, et invite les personnes présentes à un petit apéritif.

Le Président :

La Secrétaire :

Vincent CHABLOZ

Nicole JUFER TISSOT

Approuvé le 11.12.2023